

OBJET : REMBOURSEMENT DE FRAIS MEDICAUX ET FUNERAIRES

DELAIS DE TRANSMISSION : 90 jours maximum à compter du début de l'évènement

PIECES A INTEGRER DANS L'APPLICATION CNP-STATUAL

◇ **Consultation chez le médecin généraliste :**

- Relevé des honoraires médicaux dûment complété et signé par le prestataire (et numéro d'adéli)

◇ **Consultation chez le médecin spécialiste :**

- Relevé des honoraires médicaux dûment complété et signé par le prestataire
- Ordonnance médicale *portant la mention Accident ou maladie professionnelle et date du sinistre*

◇ **Radiographies :**

- Relevé des honoraires médicaux complété et signé par le prestataire
- Ordonnance médicale *portant la mention Accident ou maladie professionnelle et date du sinistre*

◇ **Soins d'un Kinésithérapeute, d'un infirmier ou analyses en Laboratoire**

- Relevé des honoraires médicaux dûment complété et signé par les prestataires
- Ordonnance médicale *portant la mention Accident ou maladie professionnelle et date du sinistre*
- Feuille de soin cochée en AS/MP et date de l'AS/MP

◇ **Pharmacie**

- Relevé des honoraires médicaux complété et signé par le prestataire
- Ordonnance médicale *portant la mention Accident ou maladie professionnelle et date du sinistre*
- Feuille de soin avec les vignettes ou code couleur cochée en AS/MP et date de l'AS/MP

◇ **Centre hospitalier**

- Avis des sommes à payer *portant la mention Accident ou maladie professionnelle et date du sinistre*
- et Relevé des honoraires médicaux dûment complété et signé par le prestataire

◇ **Clinique**

- Bordereau de facturation *portant la mention Accident ou maladie professionnelle et date du sinistre*
- et Relevé des honoraires médicaux dûment complété et signé par le prestataire

◇ **Matériel médical**

- Relevé des honoraires médicaux dûment complété et signé par le prestataire
- Facture
- Ordonnance originale *portant la mention Accident ou maladie professionnelle et date du sinistre*

◇ **Frais optique**

- Relevé des honoraires médicaux
- Facture détaillée des frais de lunette
- Ordonnance médicale *portant la mention Accident de service et date du sinistre*

(Prise en charge à 100% des verres et forfait de 23€ pour la monture)

Un Relevé d'Identité Bancaire est à réclamer si le prestataire n'est pas encore connu à la CNP

Dans tous les cas : fournir un relevé des honoraires par prestataire

OBJET : REMBOURSEMENT DE FRAIS MEDICAUX ET FUNERAIRES

DELAIS DE TRANSMISSION : 90 jours maximum à compter du début de l'évènement

PIECES A INTEGRER DANS L'APPLICATION CNP-STATUAL

◇ Cure thermale :

- Relevé des honoraires médicaux dûment complété et signé par le prestataire (et numéro d'adéli)
- Facture frais d'hébergement
- facture billet d'avion (le plus économique)
- Procès-verbal de la commission de réforme ou expertise médicale

Les frais d'hébergement liés aux cures thermales sont pris en charge à hauteur de 150€ (selon les conditions générales du contrat)

◇ Frais de transport :

- Relevé des honoraires médicaux dûment complété et signé par le prestataire (et numéro d'adéli)
- Prescription médicale
- facture transport

Seuls les frais de transport pour soins (kiné), hospitalisation sont garantis.

Les frais de transport pour consultation et radiographie ne sont pas pris en charge au titre du contrat.

◇ Frais funéraires

En cas d'accident ou de maladie suivi de mort, les frais funéraires sont pris en charge par la collectivité si un ayant droit est désigné. Dans ce cas, il faut communiquer :

- PV CMFP
- Facture des frais d'obsèques

Un Relevé d'Identité Bancaire est à réclamer si le prestataire n'est pas encore connu à la CNP

Dans tous les cas : fournir un relevé des honoraires par prestataire